



**CONTACT PRESSE :**

*Jean-Paul AMARY : 01 43 61 23 38 / 06 07 30 73 79*

*E-mail : jean-paul@amary.com*

*Alors qu'avec 10 000 contrats financés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 Opcalia fait de la professionnalisation une priorité*

**Le premier observatoire Opcalia du contrat de professionnalisation laisse apparaître que ce dispositif facilite l'intégration des jeunes dans le monde du travail**

**Paris, le 5 mai 2011 – Opcalia présente son premier observatoire des contrats de professionnalisation de l'interprofession. Ses premiers résultats mettent en évidence que près de la moitié (49,2%) des bénéficiaires des contrats de professionnalisation considère que ce dispositif est un gage d'intégration dans le monde du travail.**

L'Observatoire fait apparaître que l'accueil des bénéficiaires en entreprise est jugé satisfaisant par huit bénéficiaires sur dix et qu'ils sont satisfaits de la formation : 81% de la qualité de l'accueil et de l'organisation matérielle durant la formation ; 81% de l'adéquation entre le contenu réel et attendu de la formation ; et enfin 84,5% de la qualité des intervenants. Les bénéficiaires soulignent l'avantage du dispositif qui permet d'acquérir de la pratique face à la théorie ; 80% d'entre eux recommandent le contrat de professionnalisation.

La majorité des contrats de professionnalisation (près de 85%) signés sont des CDD qui ont une durée moyenne de 15 mois.

En 2010, les régions dans lesquelles le plus grand nombre de contrats a été signé sont l'Ile de France, le Nord-Pas de Calais et la Réunion ; le Nord-Pas de Calais est, rappelons le, à l'origine du dispositif d'accompagnement renforcé Prodiat qui a fait la preuve de son efficacité.

## **Les bénéficiaires du contrat de professionnalisation : les jeunes et les demandeurs d'emploi**

Le public privilégié est celui des demandeurs d'emploi et des jeunes en fin de scolarité qui composent la majorité des bénéficiaires des contrats de professionnalisation ; trois bénéficiaires sur dix préparent une formation dans le commerce et la vente, et les principales spécialités concernées renvoient au secteur tertiaire et/ou des services. Concernant le niveau de formation, les entrants en contrat de professionnalisation détenteurs d'un niveau BAC et BAC+ signent les  $\frac{3}{4}$  des contrats.

Les contrats signés par les bénéficiaires visent principalement des diplômes d'état ou des titres homologués mais aussi de plus en plus de qualifications reconnues dans les classifications des conventions collectives de branche.

Concernant les tranches d'âge, 70% des contrats s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans ; depuis 2007, on constate cependant une hausse significative des contrats adressés aux plus de 25 ans.

Comparativement aux chiffres nationaux, Opcalia finance proportionnellement plus de contrats de professionnalisation destinés aux femmes.

L'enquête souligne, par ailleurs, que de plus en plus de travailleurs handicapés bénéficient d'un contrat de professionnalisation. La part des femmes au sein de ce public spécifique est en augmentation constante depuis 2008.

## **50% des entreprises signataires d'un contrat de professionnalisation sont des TPE**

Pour les entreprises, la principale motivation à signer un contrat de professionnalisation est avant tout la formation d'un salarié aux compétences attendues. Elles mettent en avant la possibilité de former les salariés aux techniques et savoir-faire de l'entreprise. Aussi, près de 65% des entreprises envisagent d'embaucher à nouveau en contrat de professionnalisation et la plupart d'entre elles le feront dans un délai estimé à moins d'un an. Sept entreprises sur dix sont satisfaites des contenus de formation proposés mais 30% émettent des réserves quant à la correspondance entre les formations proposées et l'évolution de leurs métiers. Certaines entreprises soulignent toutefois une difficulté liée à l'articulation entre temps de travail et temps de formation.

Plus de la moitié des entreprises qui signent des contrats de professionnalisation ont moins de 10 salariés et celles de moins de 5 salariés restent majoritaires. Ce sont les entreprises issues du commerce qui sont les principales signataires des nouveaux contrats de professionnalisation.

L'enquête met en évidence que les tuteurs accompagnant les bénéficiaires exercent l'essentiel de leur activité dans l'accueil, le suivi, l'évaluation et la transmission des compétences professionnelles ; 80% d'entre eux estiment cette expérience enrichissante et seraient prêts à exercer de nouveau la fonction.

Concernant l'accompagnement administratif, sept entreprises sur dix ont reçu l'appui d'Opcalia dans le montage de leur dossier et neuf sur dix sont satisfaites des délais de paiements réactifs. Par ailleurs, les entreprises souhaitent avant tout être informées des avantages financiers proposés par l'Etat.

### **La cible et la méthode**

Ce premier observatoire est basé sur une enquête réalisée entre mai et novembre 2010 auprès de 639 entreprises (6311 contactées), 152 organismes de formation (865 contactés), 132 bénéficiaires (1266 contactés) et 140 tuteurs (2383 contactés). Il reprend aussi des informations issues du périmètre SPII (Section Paritaire Interprofessionnelle et interrégionale) arrêtée à février 2011 ainsi que des données nationales fournies par l'administration française (DARES- Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) concernant les contrats de professionnalisation sur les années 2007, 2008 et 2009.

### **A propos d'Opcalia ([www.opcalia.com](http://www.opcalia.com))**

*Opcalia est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - interbranches, interprofessionnel et régional - au titre de la formation professionnelle. Il finance la formation des salariés via différentes mesures : plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE.*

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;
- Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics... ;
- Simplification administrative et financière ;
- Service d'informations juridiques sur la formation ;
- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...

*Opcalia est le 3ème acteur national en matière de gestion de la Formation Professionnelle Continue et représente 38 000 entreprises adhérentes qui emploient 1,6 million de salariés issus de 26 branches et secteurs d'activité ou de l'interprofession ; 420 M€ ont été collectés en 2011 au titre de la Formation Professionnelle des salariés (MSB 2010).*

*Opcalia s'appuie sur un réseau de 28 opérateurs régionaux répartis sur tout le territoire et d'opérateurs de branche avec un effectif de 520 collaborateurs.*